

Objekttyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **127 (2001)**

Heft 09

PDF erstellt am: **06.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

The limit is the sky

(É D I T O R I A L)

PETIT CROQUIS DÉPLACÉ



Depuis le mois de février, le Grand Conseil genevois planche sur le nouveau plan directeur cantonal, plus particulièrement sur son schéma directeur, sensé préciser la mise en œuvre des objectifs définis dans le «Concept d'aménagement» adopté en juin 2000. Destiné à tracer les axes principaux du développement du territoire genevois à l'horizon 2015, ce plan propose cinq pistes d'investigation qui touchent autant l'urbanisation, les transports, les espaces verts et l'espace rural, qu'un nouveau concept, dit «des périmètres d'aménagement concertés» (PAC).

Malgré la crise du logement que traverse actuellement Genève et l'échec partiel du plan d'urgence arrêté en juin 1991 (moins de la moitié des trois mille logements promis ont vu le jour), une approche consensuelle du problème de l'urbanisation du canton reste problématique tant les positions des uns et des autres demeurent opposées.

Entre les écologistes farouchement hostiles à tout empiètement sur la zone agricole, les partis de gauche qui soutiennent la réalisation rapide de nouveaux logements et des partis bourgeois prêts à tout pour défendre les 45% des zones constructibles dévolus à la villa, force est de constater que la marge de manœuvre du Conseil d'Etat se réduit à peu de chose.

Si l'on y ajoute les contraintes légales qui fixent les taux d'occupation, gabarits et distances aux limites, et la propension des Genevois à s'opposer à toute nouvelle construction, la question s'apparente à la quadrature du cercle.

Bien que tous les responsables s'accordent sur la nécessité de mettre sur le marché un nombre important de logements sociaux, les solutions ne sont donc pas encore trouvées.

Or si l'exiguïté du territoire genevois oblige à étudier un développement transfrontalier à l'échelle de la région, il plaide également pour une réorientation des choix. En effet, corollaires de la construction de logements dans la zone périurbaine, les problèmes liés aux déplacements, à la circulation automobile et la perte de la valeur écologique des zones périphériques sont autant d'arguments qui devraient pousser les responsables à considérer une densification du centre ville.

Si la préservation du centre historique ou de certains quartiers spécifiques ne se discute pas, une modification locale des gabarits de construction permettant de réaliser des immeubles hauts demeure cependant une solution à envisager, bien qu'électorale peu porteuse.

À l'exemple de Barcelone, qui jette aujourd'hui les bases d'un important projet d'immeubles élevés au centre-ville et dont la première réalisation a été confiée à l'architecte français Jean Nouvel pour un élément de 140 m de hauteur, Genève devrait sans doute songer à l'exploitation de cette troisième dimension, dont la seule limite est le ciel...

